

Cadre réservé CRPN

C : | | | | | | |

DOCUMENT A COMPLETER ET A RETOURNER A LA CRPN
SERVICE CARRIERES ET PRESTATIONS

NOM de naissance :

NOM marital/d'usage :

Prénom :

Date de naissance : | | | | | | | | | |
jour mois année

N° Sécurité sociale : | | | | | | | | | | | | | | Clé : | | |

Adresse :
.....
.....

Code postal : | | | | | | Ville :

Pays :

Téléphone portable* : + _ _ _ | | | | | | | | | |
(indicatif)

Adresse e-mail* :
(Merci de n'en saisir qu'une et de l'écrire lisiblement)

Dernier employeur :
(en tant que navigant)

Je demande la liquidation de mes droits à pension à compter du | | | | | | | | | | sous réserve que je remplisse les conditions nécessaires.

Je prends bonne note de la décision du conseil d'administration de la CRPN qui limite à un an le délai de constitution du dossier. Passé ce délai, l'entrée en jouissance de ma pension sera reportée au premier jour du mois suivant la réception des dernières pièces constitutives de mon dossier.

Les données personnelles enregistrées à partir de vos réponses font l'objet d'un traitement informatique par la CRPNPAC en tant que responsable de traitement en vue de la liquidation de votre pension CRPN. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation au traitement de vos données. En outre, vous disposez du droit de définir des directives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection des données de la CRPNPAC à : protection.donnees@crpn.fr. Si vous estimez après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à

Le | | | | | | | | | |

Pour plus d'information : <https://www.crpn.fr/informatique-et-libertes/>

Signature

